



L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi

FIDEM SERVAVI

« J'ai gardé la foi » - II Timothée 4 / 7

N° 81

Prieuré saint Pierre et saint Paul

Le prieuré – 6, rue du Chapitre – 25920 Mouthier Haute-Pierre

jeudi 9 avril 2009

Ce sermon peut être téléchargé au format .wma ou .mp3 depuis le site <http://www.fidemservavi.info/> à l'adresse suivante :
http://www.fidemservavi.info/index_a_sermons.htm

Résumé

Le sacerdoce catholique et le Saint Sacrifice de la Messe. De l'adoration et des réparations pour nos péchés que nous devons manifester à Notre Seigneur au Reposoir.

Sermon du « Jeudi Saint »

Mes bien chers frères,

Après avoir vu dimanche dernier le Sacrifice et le Sacerdoce de Notre Seigneur, regardons en ce Jeudi Saint, le sacerdoce catholique et le Saint Sacrifice de la Messe puisque nous en célébrons ce soir leur institution.

L'union hypostatique demeurant éternellement en Notre Seigneur Jésus-Christ ainsi que le fruit de Son Sacrifice, Notre Seigneur a donc institué le sacerdoce catholique et le Saint Sacrifice de la Messe afin que Ses mérites soient appliqués à nos âmes. Dom Guéranger, dans son commentaire sur l'Épître que nous venons d'entendre, fait cette remarque : « Comment Jésus aurait-il dit aux hommes : *''Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez point la vie en vous''*, s'il n'eût songé à établir sur la terre un ministère par lequel il renouvellerait, jusqu'à la fin des temps, ce qu'il vient d'accomplir en présence de ces douze hommes ? ».

Voilà donc la raison pour laquelle Notre Seigneur dit aux Apôtres qu'Il a choisis: *«Vous ferez ceci en mémoire de moi»*. Ces paroles ne leur signifient pas de faire le mémorial du récit de l'Institution, mais signifient que Notre Seigneur donne aux Apôtres le pouvoir de changer le pain en Son Corps et le vin en Son Sang, afin de renouveler ce qu'Il a accompli au Cénacle.

Aussi, lorsque la définition du sacrement de l'Ordre nous dit qu'il s'agit d'un vrai sacrement de la loi nouvelle, institué par Notre Seigneur le Jeudi Saint, il faut bien saisir que ce rite sacré confère à celui qui le reçoit le pouvoir spirituel de remplir cette fonction sacerdotale. C'est ce que l'Apôtre saint Paul nous précise dans l'Épître aux Hébreux : *« tout Pontife est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin d'offrir des oblations et des sacrifices pour les péchés »*. La fonction principale du prêtre étant donc de célébrer le Saint

Sacrifice de la Messe.

Rappelez-vous, cette enfant avec sa mère, qui, croisant un prêtre en train de réciter son bréviaire, s'adresse à lui en disant : « Je te connais, tu es un Jésus et tu dis la messe ». En effet, le prêtre, de par sa participation au Sacerdoce de Notre Seigneur, est un *autre Christ*. Il agit *in Persona Christi*. Les termes candides de cette enfant exprimaient l'essentiel : ce qu'est le prêtre et sa principale fonction.

Alors considérons plus profondément le Saint Sacrifice de la Messe qui applique dans nos âmes, les mérites que Notre Seigneur nous a acquis sur la croix. Et pour cela, regardons ce soir l'état d'immolation dans lequel Notre Seigneur se trouve sur l'autel. L'abbé Buathier exprimant ce que nous en dit saint Thomas d'Aquin, le Cardinal de Lugo (jésuite du XVII^e siècle), et le Cardinal Franzelin, jésuite également, et théologien de Pie IX, comment ne pas citer leurs écrits sur cette édifiante théologie dogmatique, sur notre foi catholique !

« Le fait même du sacrifice eucharistique, nous dit par conséquent l'abbé Buathier, place Notre Seigneur dans un état d'immolation et d'anéantissement plus grand encore, si c'est possible, qu'au Calvaire. Au Calvaire, il obéissait à Dieu son Père ; à l'autel, il obéit au prêtre (...). Au Calvaire, il obéissait jusqu'à la mort de la croix ; à l'autel, il obéit jusqu'à cette mort mystique, plus humiliante, que nous appellerons la mort et l'ensevelissement des espèces sacramentelles ». « C'est pourquoi, ajoute l'abbé Buathier, de nombreux auteurs ont vu dans l'état sacramentel où Jésus est réduit par la consécration, une immolation suffisante pour constituer, à elle seule, un sacrifice réel ; de telle sorte que la Messe est un sacrifice non pas uniquement en vertu de sa relation avec celui du Calvaire, ni uniquement par la séparation symbolique des deux espèces, mais en elle-même et par le mode d'être dans lequel elle constitue Notre Seigneur Jésus-Christ ».

Voici en effet ce que dit le cardinal de Lugo : « Humainement parlant, il est donc là, comme si en réalité il fût devenu un vrai pain, comme s'il se fût changé en aliment. Et ce changement suffit à constituer un sacrifice véritable ». Et le Cardinal Franzelin conclut : « Or, un tel "anéantissement", non seulement suffit à constituer un sacrifice propre et véritable, mais nulle part, si on excepte le sacrifice sanglant de la Croix, on ne trouve réalisée d'une manière plus sublime et plus profonde l'idée d'un tel sacrifice ».

A la Messe, Notre Seigneur Jésus-Christ est donc réellement immolé, par ce qu'Il se fait Sacrement et qu'Il accepte le mode, les conditions et les conséquences de l'existence sacramentelle. « Voilà l'abîme d'humiliation, continue l'abbé Buathier, où l'acte consécuteur plonge le Dieu du ciel. Car ce sont bien les paroles sacerdotales qui créent le sacrifice eucharistique ».

Alors, puisque je vous ai déjà parlé de l'étude du Père Guérard des Lauriers sur les nouvelles paroles de la consécration, rappelez-vous que celui-ci démontre comment celles-ci reviennent à faire le récit de la Cène. En effet, les réformateurs ayant rajouté aux paroles « Ceci est Mon Corps », ces mots : « qui sera livré pour vous » et l'incohérence même du temps employé, le futur, annihilent l'actualisation de la victime. Cette intention anticatholique, l'Église n'ayant jamais rien ajouté ou retranché aux paroles de la consécration qui nous viennent directement des Apôtres, est une preuve, car la liturgie fait partie des objets soumis à l'infaillibilité de l'Église, que ces réformes ne sont pas l'œuvre de l'Église catholique, mais de la secte conciliaire.

L'actualisation de la victime n'étant pas réalisée comme il se doit, le Père Guérard des Lauriers parle donc d'une conséquence directe : la séparation du Corps et du Sang de Notre Seigneur n'est pas réalisée, alors que celle-ci est nécessaire pour que le sacrifice soit signifié et effectué.

C'est la raison pour laquelle, mes bien chers frères, il ne suffit pas de dire que cette "nouvelle messe" est de "saveur protestante", comme le dit la fausse majorité traditionnelle, toujours dans le but de sauvegarder ce "magistère" et ces pseudos autorités conciliaires (comme s'il fallait les défendre et les soutenir !), mais conclure à l'invalidité de ce rituel. Car les réformateurs ont bien compris comment invalider la forme du sacrement, ici les paroles sacerdotales, comme ils l'ont fait également avec le rituel de l'épiscopat.

Ainsi pour résumer, nous voyons toute l'importance de ces paroles sacerdotales : se sont elles qui créent le sacrifice eucharistique, par la relation étroite qu'elles lui donnent avec le sacrifice de la croix, par la mort mystique qu'opère la double consécration et que représente la séparation des espèces, et en considérant l'état d'immolation de Notre Seigneur à la Messe : « parce qu'elles le créent, comme le dit l'abbé Buathier, par l'état singulier de très réelle immolation où elles établissent Jésus-Christ, en le soumettant aux

conditions de l'existence sacramentelle ». « A lui seul, conclut-il, un pareil état suffirait à faire de la Messe un sacrifice véritable et propre, *verum et proprium* ». Ce qui était, mes bien chers frères, toute la pensée du concile de Trente, lorsque, après avoir qualifié la Messe de sacrifice véritable, le saint Concile l'appelait encore, et aussitôt, sacrifice propre.

Telle est la doctrine catholique que nous saurons retenir en ce Jeudi Saint où l'Église nous fait renouveler l'action qui fut accomplie par Notre Seigneur Jésus-Christ dans la dernière Cène. Et nous la retiendrons d'autant plus, que voici 40 ans que fut promulguée la "nouvelle messe", fruit du concile Vatican II (d'eux). Ce rituel anticatholique, qui est donc reconnu par la fausse majorité traditionnelle comme valide, et rendez-vous compte de l'abomination, accepté comme *rite ordinaire*, en parallèle avec la véritable Messe, appelée *rite extraordinaire*, en somme : deux variantes de l'unique rite romain ! Eh bien voilà l'une de ces iniquités ou « "idolâtrie spirituelle" » selon l'apôtre saint Paul, qui nous dit que l'effet immédiat est d'anéantir en tout ou en partie la salutaire influence de l'auguste mystère de la Rédemption ».

Alors puisque l'Église, nous demande de manifester les hommages qui sont dus à Notre Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, « de transformer en un triomphe pour l'auguste Eucharistie, nous dit dom Guéranger, ces instants où l'Hostie sainte semble devenue inaccessible à notre indignité », nous aurons à cœur au Reposoir, de manifester à Notre Seigneur notre piété et notre charité envers Lui, en compensation des outrages qu'il a reçut en ces mêmes heures, il y a deux mille ans, dans sa Passion, et des outrages qu'Il reçoit aujourd'hui dans toutes ces iniquités.

Le Père du Pont, dans une méditation sur ce que Notre Seigneur a souffert le reste de la nuit, nous fait considérer combien Notre Seigneur a offert intérieurement ses peines à son Père pour le salut des pécheurs, et qu'Il avait présent à l'esprit ses disciples dispersés, comme des brebis sans pasteur. Eh bien, nous prions pour l'Église éclipsée, nous venons d'en voir un des aspects avec ces réformes conciliaires ; pour l'Église sans vicaire et dont les brebis sont dispersées. Nous manifesterons à Notre Seigneur, nos prières en réparation de nos péchés qui sont la cause de ses souffrances, en réparation pour les sacrilèges envers la sainte Eucharistie et le Saint Sacrifice de la Messe. Et nous passerons ces instants en union avec la très sainte Vierge Marie, Notre-Dame des Sept Douleurs, qui, au fur et à mesure du déroulement de la Passion, redoublait de prières et de compassion, en parfaite et étroite union avec son divin Fils.

Ainsi soit-il.

Abbé Michel Marchiset

Photocopiez et diffusez

Pour vous désabonner de « *L'enseignement hebdomadaire du maintien de la foi* », veuillez envoyer un mail à mail@fidemservavi.info